

Le grain a surtout été acheté aux endroits suivants : Morden, Moosomin, Indian Head, Régina et Elkhorn. Il n'y a pas dans ces endroits les mauvaises herbes dont parle l'honorable député. En outre, ce grain a été examiné par Angus McKay, surintendant de la ferme d'Indian Head ; le surintendant Bedford, de Brandon ; et M. Aikman, un homme très compétent en cette matière. Ces messieurs ont fait rapport, que rien ne pouvait motiver cette résolution. Tout le grain est sorti des élévateurs et s'il s'y trouvait de la mauvaise semence, les cultivateurs pouvaient aisément la faire disparaître en vannant le grain avant de le semer, comme ils eussent fait de leur propre grain.

On se rappellera que ce n'est que le 26 mars que l'inspecteur fut autorisé de faire la distribution, et que 14 jours plus tard 95,000 boisseaux de grain avaient été expédiés. Ce grain a été distribué précédemment de la même manière que les années précédentes. Il n'y a jamais eu de plainte à ce sujet, et il se peut que ceux qui se plaignent aujourd'hui à Régina, n'aient pas eu, dans la distribution du grain, les mêmes intérêts qu'ils avaient les années précédentes. Mais la distribution a été faite avec justice, et tous ceux qui avaient fait une demande ont été bien servis sans être exposés à aucune difficulté pour obtenir leur grain.

Maintenant, pour ce qui est du grain expédié à Calgary, il y avait 911 boisseaux de blé, 646 d'avoine et 126 d'orge, et cela fut vendu presque au prix de revient, savoir \$859.61, et on appliqua cet argent à l'achat d'un char de pommes de terre et deux chars d'orge qui furent distribués à Balgonie et à Machoire d'Orignal dans les districts mêmes au sujet desquels se plaignent ces messieurs.

Quant à la proportion distribuée dans l'est et dans l'ouest de l'Assiniboia, 14,249 boisseaux ont été distribués dans l'est, à l'est du rang 10, à l'ouest du deuxième méridien, et 71,000 boisseaux à l'ouest.

Dès que l'on eut signalé à mon attention la résolution citée par l'honorable député, j'ai demandé un rapport au commissaire à Winnipeg, qui m'a répondu : Je ne crois pas qu'aucune résolution ait été passée au nom de la société d'agriculture de Régina, car, chose étrange, nous n'avons reçu aucune plainte des autres endroits où l'on a distribué du grain ; et je ne connais aucune autre plainte que celle dont parle l'honorable député. L'inspection a été faite avec le plus grand soin et de la manière la plus complète dans les circonstances. On a acheté le meilleur grain, et au plus bas prix, et les fonctionnaires ont fait la distribution avec tout le soin possible.

M. MULOCK : L'honorable ministre peut-il dire à quels grands moyens on a eu recours pour satisfaire le cultivateur ?

M. DALY : On a mis des annonces dans les journaux, et on a télégraphié aux secrétaires des diverses sociétés de faire une liste des noms—

M. MULOCK : Qui leur a télégraphié ?

M. DALY : Le commissaire de Winnipeg de faire une liste des noms de ceux qui désiraient des grains de semence. Si l'honorable député était présent lorsque j'ai donné des explications, il sait que chaque requérant devait faire une déclaration.....

M. MULOCK : J'ai compris ce point.

M. DALY : On a donné tous les avantages possibles aux cultivateurs d'obtenir la quantité de grain dont ils avaient besoin.

M. MULOCK : Dans un premier cas, cette distribution a été conduite en grande partie par l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Davin), les demandes ayant été faites directement à ce monsieur.

M. DALY : Je n'ai jamais entendu parler de cela.

M. MULOCK : C'est probablement avant l'entrée de l'honorable député dans ce département. Je ne veux pas du tout attaquer l'administration de l'honorable ministre, car j'ai bien aimé la manière dont il a donné ses explications ce soir, et je désire déclarer que j'approuve cette idée de confier exclusivement aux fonctionnaires publics le soin de faire cette distribution au lieu de confier la chose à celui à qui il arrive, pour le moment, de représenter un comté. Je comprends que dans la présente occasion l'honorable député d'Assiniboia-ouest—et le représentant d'Assiniboia-est (M. McDonald) dans cette affaire—n'a eu rien à voir, ni directement ni indirectement dans la distribution du grain, et que les requérants ont été traités avec justice, n'ayant besoin d'aucune influence politique pour obtenir une juste part du grain. Est-ce cela ?

M. DALY : L'honorable député a raison, aucune influence quelconque.

M. MULOCK : L'honorable ministre dit que l'argent n'a pas été payé. Ces grains ont-ils été achetés directement des personnes nommées ?

M. DALY : Oui.

M. MULOCK : Alors le gouvernement doit à toutes ces personnes.

M. DALY : Non ; le grain a été acheté à crédit, payable après 60 jours, ou quelque chose comme cela, si je me rappelle bien. Je crois que nous sommes sur le point de recevoir les comptes.

M. MULOCK : La chose me semble peu digne du gouvernement canadien de devoir ces petits comptes à tous ces commerçants.

M. DALY : Les négociants étaient consentants à ces conditions de vente.

M. MULOCK : A-t-on provoqué des offres pour la vente de ce grain ?

M. DALY : Non, c'était impossible ; nous n'avions pas le temps. Nous étions au 25 mars lorsque les instructions furent données ; mais bien que l'on n'ait pas demandé de soumissions de la manière ordinaire, les négociants présentèrent des échantillons et firent des offres, et les plus basses furent acceptées, en tenant compte, dans chaque cas, de la qualité des échantillons. Ces échantillons furent examinés par les messieurs que j'ai nommés.

M. MULOCK : Quant les cultivateurs sont-ils obligés de rembourser ?

M. DALY : A l'automne ou, au plus tard, le 1er de mars prochain.

M. MULOCK : A-t-on pris des billets dans chaque cas ?

M. DALY : Pas des billets ; des obligations.

Pénitencier de la Colombie Anglaise—
Pour payer à Son Honneur le Juge
Drake ses services de commissaire
lors de l'enquête \$ 200 00